



Refus de visa long sejour par la prefecture de quimper

Par **omarfateh**, le **16/07/2009** à **20:18**

Bonjour,

je suis un jeune marocain marié avec une française depuis 7 mois, on réside actuellement à saint martin des champs dans le Finistère. On voulait déposer une demande de carte de séjour avec conjoint français. Nous sommes allés à la préfecture de Quimper pour faire la demande et surprise ils nous ont dit qu'il fallait que j retourne au Maroc pour obtenir un visa long séjour, ou bien envoyé une lettre au préfet en lui expliquant mon cas mais j'aurai peu de chance. Mais en regardant sur le site de la préfecture et selon la loi (art. L 211-2-1 du C étrangers) je peux demander le visa long séjour tout en restant en France vu que je suis rentré avec un visa Schengen de 3 semaines délivré à l'ambassade d'Italie au Maroc et expiré depuis octobre 2006. Et je justifie une communauté de vie depuis 6 mois.

Je tiens à ajouter que je suis né en France mais j'ai vécu au Maroc chez ma grand-mère après le divorce de mes parents qui résident toujours en France ainsi que toute ma famille.

merci de me répondre

cdt

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **19:24**

Bonjour,

effectivement, le CESEDA est très clair, s'il y a entrée régulière en France et six mois de vie commune effective depuis le mariage, vous pouvez demander le titre de séjour sans avoir à retourner dans votre pays.

Vous n'avez même pas à écrire au préfet, les agents de préfecture sont obligés de prendre votre dossier au moment du dépôt.

Par **kahla**, le **10/02/2010** à **18:06**

oui anais mais si comme dans mon cas on accepte ton dossier et que l'on t'envoie une aps qui est a la suite renouveler deux fois et que jusqu'aujourd'hui aucune reponse du consulat de france qui traîne les choses.

sachant que j'ai fait des aller retour a la prefecture mais sans reponse c'est toujours négatif ils me disent qu'ils attendent eux même la reponse j'ai même demandé s'il y avait un refus au moins je serais en mesure de rentrer dans mon pays chercher mon vls
merci

Par **commonlaw**, le **10/02/2010** à **21:28**

Bonjour Kahla,
vous ne le savez pas, mais votre visa a été refusé implicitement .
Au lieu d'attendre APS sur APS ne vous permettant pas de travailler,
[suivez la procédure que j'ai décrite ici](#)